

La très belle « prime dividendes » des salariés de l'UMP ?

Alors que le gouvernement avec l'assentiment de l'UMP, annonce de nouvelles mesures d'austérité, on apprend que les salariés de l'UMP vont toucher de de 1.000 à 2.000 euros au titre ... de la « prime dividendes » !

La Prime dividendes inventée par le Président de la République pour récompenser les « efforts consentis par les salariés pendant la crise » est, on le sait aujourd'hui, un flop monumental !

Ce qui n'avait pas empêché Xavier Bertrand de justifier cette mystification en déclarant : « *Pour certaines entreprises, c'est 150 euros, d'autres 200, d'autres 600 (...) s'il n'y avait pas eu cette loi, on ne toucherait rien du tout (...)* »

On pourra s'étonner toutefois que ce dernier n'ait publié aucun communiqué ou réaction enthousiastes au sujet du seul endroit en France où les salariés vont toucher une prime de 1000 à 2000 euros !

Il faut dire, à sa décharge, que les 120 heureux salariés récompensés pour avoir fait des efforts pendant la crise, ne travaillent pas dans une entreprise mais ... à l'UMP, si l'on en croît le dernier numéro du JDD qui a publié hier une brève dont nous vous donnons ci-dessous l'intégralité.

« Les 120 salariés de l'UMP vont recevoir l'équivalent d'un 13e mois au titre de la « prime dividendes » créée par le gouvernement. Le montant sera compris entre 1.000 et 2.000 euros. Jean-François Copé fait observer que l'UMP a choisi d'être exemplaire puisque cette prime est obligatoire seulement pour les entreprises versant des dividendes à leurs actionnaires »

On rappellera pour mémoire à Jean-François Copé, les termes de : « *Loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 qui institue la "prime dividendes" , également appelée "prime de partage" des profits* »

« (...) Plusieurs critères définissent les sociétés concernées par le versement de la prime dividendes : Type de sociétés concernées : sociétés commerciales (SA, SAS, SARL, SNC...)

Versement des dividendes aux associés ou actionnaires : la société doit avoir attribué à ses associés ou actionnaires des dividendes, dont le montant par part sociale ou par action est en augmentation par rapport à la moyenne des dividendes par part sociale ou par action versés au titre des deux exercices précédents (...) »

A moins que l'UMP n'ait changé de statut et que ses dirigeants n'aient perçu des dividendes, on voit mal en quoi cette prime « exemplaire » est justifiée !

Autre particularité de cette « prime dividendes » : Elle proviendra en tout ou partie des subventions publiques aux partis politiques (54 019 008 € en 2009 - CNCCFP Page 5)

Quant à la santé financière de l'UMP, nous l'évoquions en décembre 2010 :
« L'UMP, qui accusait un déficit de 30 millions d'euros après la présidentielle de 2007, table sur un retour à l'équilibre en 2011, a déclaré à l'AFP son trésorier Dominique Dord (...) Et pour ce qui concerne les comptes de 2010, celui-ci prévoit : (...) un déficit réduit à 3 à 4 millions d'euros à la fin de l'année, pour un retour à l'équilibre en 2011 (...) »

Cela n'avait pas empêché l'UMP, en juin 2010, de se lancer dans l'acquisition de son nouveau siège de 5 500 m² « baigné de lumière », situé au 238, rue de Vaugirard, pour un montant de 40 millions d'euros, qu'elle allait, selon Xavier Bertrand, emprunter. Les conditions du prêt étant très probablement liées au versement du financement public issu des futurs résultats électoraux de l'UMP en 2012 et à la générosité des donateurs privés !

Donc, vous constaterez que tous les critères retenus pour le versement d'une « prime dividendes » sont bien réunis !

Allons, ne boudons pas notre plaisir, puisque 120 salariés français vont toucher beaucoup plus que les 1000 euros, suggérés à l'origine, par François Baroin. Ce qui devrait mettre du baume au coeur des salariés dont quelques uns se sont vu proposer en moyenne 300 euros et les autres de 8 à 20 euros ou même ... rien du tout !